

Procès-Verbal

Séance du 6 Avril 2023

L' an 2023 le 6 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Rueil la Gadelière, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente sous la présidence de POULET Françoise, Maire.

Présents : Mme POULET Françoise, Maire, Mmes : HAUDRECHY Julie, ICORD Fabienne, LEBORGNE Annie, TAPIN Virginie, TRIBOY Nathalie, MM : GODEFROY Jean-Louis, LESNIAK Ladislav, MARAIS Mathieu, POULET Alain, RAIMBAUX Cédric, ROBATEL Loïc, ROLLAND Eric, SAUGERON Ulrich

A été nommée secrétaire : Mme TRIBOY Nathalie

Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2022

Madame le Maire explique aux élus que le compte de gestion et le compte administratif ont été supprimés pour laisser place à un compte en commun entre la Trésorerie et la commune, qui se nomme compte financier unique.

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2021027 portant expérimentation du CFU pour l'année 2022.

Madame le Maire fait lecture des dépenses et des recettes de chaque section réalisées au titre de l'année 2022.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur POULET, doyen du conseil municipal et sort de la pièce pour le vote du CFU 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VOTE** à l'unanimité le compte financier unique 2022 tel que présenté par Madame le Maire.

(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Affectation du résultat 2022

Madame le Maire propose d'affecter les résultats 2022 comme suit :

D001	101 499,63 euros
R1068	114 782,71 euros
R002	284 244,35 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VOTE** à l'unanimité l'affectation du résultat telle que présentée.
(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Vote des taux d'imposition 2023

Madame le Maire explique que les bases d'imposition ont augmenté, et précise que la communauté d'agglomération de Dreux a également augmenté son taux d'imposition.

Par conséquent, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune pour l'année 2023.

Par ailleurs, Madame le Maire indique que le conseil doit voter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, même si le taux est inchangé.

Les taux proposés sont les suivants :

TH : 8,77%
TFB : 36,19%
TFNB : 32,05%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VOTE** à l'unanimité les taux d'imposition proposés pour 2023.
(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Vote du budget primitif 2023

Madame le Maire fait lecture des crédits proposés au budget primitif 2023 et explique les raisons de ces provisions.

Le budget primitif présenté s'équilibre en recette et en dépense de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	678 420,35 €	678 420,35 €
Section d'investissement	427 999,63 €	427 999, 63 €
TOTAL	1 106 419,98 €	1 106 419,98 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VOTE** à l'unanimité la proposition de budget primitif 2023.
(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Subventions de fonctionnement aux associations

Madame le Maire informe le conseil des deux demandes de subventions reçues, et précise que les deux autres associations de la commune n'ont pas encore donné tous leurs documents.

Madame le Maire présente les demandes de subventions :

- L'APE demande 1500 euros.
- L'AAPR demande 2000 euros.

Madame le Maire explique aux élus le projet commun d'olympiades inter-villages prévu entre ces deux associations.

Par conséquent, Madame le Maire propose d'attribuer les sommes suivantes :

APE : 1000 euros + 500 euros pour les olympiades

AAPR : 1000 euros + 500 euros pour les olympiades

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité les sommes proposées pour les subventions aux associations APE et AAPR.

(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Fin de séance : 21h30